

« Ce beau pavé... a été trouvé dernièrement près de la Pyramide de Vienne, dans la vigne d'un nommé Seguin, à quatre pieds de profondeur ». *L'Inventaire des mosaïques de la Gaule* ¹ reproduit ces données, mais en y remplaçant l'adverbe de temps, vague et inexact, par la date qu'il doit à Cochard ². Quoique celui-ci appelle le propriétaire d'un autre nom, simple lapsus sans doute, le surplus du passage prouve qu'il s'agit bien de la même mosaïque : « Près de là (de la Pyramide) le nommé Charlin en a déterré une dans sa vigne en 1822, représentant un labyrinthe. Elle a été acquise pour le musée de Lyon ».

Un an après le voyage d'Artaud à Vienne en vue de négocier, le marché n'était pas encore conclu. M. de Mirmont, maire de cette ville, avait obtenu de Seguin, moyennant une somme de 1.000 francs, une promesse de vente en faveur du musée local. Mais, faute de pouvoir déplacer la mosaïque, il lui donne décharge de sa promesse, et Seguin, le 5 février 1823, vient à Lyon reprendre les pourparlers avec Artaud. Il demande 1.200 francs, Artaud estime toujours qu'on pourra traiter à 600. La lettre ³ par laquelle il met le baron Rambaud au courant de ce qui précède annonce qu'il lui envoie les deux planches déjà gravées qui portent dans son album de 1835 les numéros 30 et 31. Pour le moment il ne s'agirait, dit-il, que d'enlever la mosaïque sur plaques de marbre, selon le procédé de Belloni, afin de la mettre en réserve dans les dépôts du musée. On la reposerait, quand la nouvelle salle des Antiques, au premier étage de l'aile orientale, serait terminée. Le baron Rambaud hésitait-il encore ? Peut-être : la ville avait déjà beaucoup dépensé, plus de 40.000 francs, pour les mosaïques de son musée. Quoi qu'il en soit, dans sa lettre du 29 avril, Artaud vante la beauté « de la mosaïque Seguin, au plan de l'Aiguille à Vienne », et sa conservation parfaite. Deux personnes, assure-t-il, ont fait des offres. Comme il fallait se hâter, sauf approbation du maire il a conclu pour 600 francs et un louis d'étrennes à la femme Seguin.

L'acte de vente « de la mosaïque du labyrinthe, récemment découverte » par Seguin « dans sa vigne du plan de l'Aiguille à Vienne » fut signé,

1. N° 161.

2. Dans Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*; nouv. éd., 1828, p. 3, note 1.

3. 5 février 1823.